



Charte du Parc naturel régional du Haut-Jura : 2010-2022
Vocation 3 : un territoire qui donne de la valeur à son économie
Lajoux, mercredi 17 décembre 2008

Relevé de décisions

Le Président Nast ouvre la séance en précisant que cette troisième réunion de concertation à pour objectif d'examiner le contenu des actions proposées ainsi qu'une première répartition des rôles entre le Parc et ses partenaires. Suite à la seconde réunion, le document a été retravaillé de façon à intégrer les observations formulées lors de la concertation. Il s'organise en trois axes :

Axe 1 : Accompagner la création de valeur ajoutée dans l'économie

- Concernant la gestion durable de la forêt, des partenariats pourraient être développés avec l'ONF et la forêt privée pour expérimenter des peuplements qui prennent en compte les évolutions climatiques (action 1.1.2.1). L'impact des modes d'exploitation forestiers doit être pris en compte de façon d'une part à sensibiliser les professionnels et d'autre part à inciter plus fortement l'utilisation de solutions alternatives :
 - o Engin de moindre puissance
 - o Traction animale
 - o Débardage par câble
- La question de l'évolution du statut de l'ONF est posée ainsi que les conséquences à venir sur la gestion des forêts publiques.
- Un travail de sensibilisation à destination des propriétaires forestiers (publics et privés) devra être engagé de façon à ce que chacun appréhende au mieux les enjeux économiques liés à la ressource forestière. Ceci suppose une animation importante. Des outils de type « charte forestière de territoire » mis en place par d'autres Parc (ex : PNR du Morvan et PNR de Chartreuse...) peuvent permettre de mobiliser les moyens d'animation. Ce serait une action à rajouter. Une articulation devra néanmoins être recherchée avec les secteurs géographiques du Parc déjà couvert par une charte forestière (Hauts-Doubs et Ain).
- L'expérimentation en matière de production d'énergie renouvelable doit permettre de faire émerger de nouveaux partenariats entre acteurs : chambres consulaires, CAPEB... (action 1.1.3.1).
- Les Chambres d'Agriculture souhaitent être associées à cette action (action 1.1.3.1).
- La structuration des filières doit permettre de préparer le changement d'échelle de façon à répondre aux enjeux à venir. Par ailleurs, il conviendra d'accompagner les bureaux d'études et les maîtres d'ouvrages de réseaux de chaleur bois dans la définition de leur cahier des charges notamment en matière d'exploitation de réseau et de fourniture de bois (action 1.1.3.2).
- Concernant l'organisation des activités de pleine nature, il revient aux conseils généraux d'élaborer des plans départementaux des espaces, sites et itinéraires (PDESI). Une démarche territoriale peut permettre d'avancer dans la mise en œuvre des PDESI. Il importe toutefois de définir en amont une méthodologie commune avec les départements de façon à s'assurer de la complémentarité des démarches (action 1.1.4.1).

- En matière d'engagement, il pourrait être demandé directement aux organisateurs de manifestations de pleine nature d'en informer le Parc (action 1.1.4.1).
- Il serait opportun de faire référence aux schémas de développement touristique (action 1.1.4.2).
- Le repositionnement de l'offre nordique constitue un enjeu fort pour le territoire. Il conviendra de l'appréhender par le biais de la diversification de l'offre, par la capacité à faire valoir et connaître les richesses du territoire dans leur diversité ainsi que par une organisation des acteurs permettant de réagir rapidement aux aléas climatiques. En la matière, les outils informatiques de type LEI pour la Région Franche-Comté et SITRA pour la Région Rhône-Alpes sont de nature à favoriser cette organisation, le partage d'information ainsi que la réactivité des acteurs (actions 1.1.5.2 et 1.1.5.3).
- En matière de tourisme, même à l'échelle du Parc, la diversité entre territoires peut être un atout. Trop harmoniser peut banaliser (action 1.1.5.2).
- Les actions à destination des scolaires et des écoles du ski français en matière de formation au ski de fond ne devraient pas être abandonnées, l'image ski de fond étant encore associée au Haut-Jura (action 1.1.5.2).
- L'encouragement au Bio (action 3.1.3.1) ne doit pas conduire à mettre en difficulté les filières existantes (action 1.2.1.1).
- Le travail sur de nouveaux produits et services agricoles devra être engagé en veillant à ne pas déstabiliser l'existant et notamment le tissu des coopératives (action 1.2.1.2).
- Il existe une forte demande sur le Pays de Gex pour les produits issus de l'agriculture biologique. La ville de Ferney Voltaire souhaite ouvrir un marché bio pour y répondre.
- La promotion de la construction bois est un enjeu important pour le territoire et nécessite de développer une politique ambitieuse à destination des entreprises. Parallèlement, il conviendra de l'articuler avec les actions en cours au niveau de la filière et en lien avec les acteurs situés en périphérie du Parc (ex. Pôle bois de Mouchard, Ecole polytechnique fédérale de Lausanne) notamment pour les questions de formation et de recherche (action 1.2.2.1).
- La dimension économique (coût) de la construction bois est à prendre en compte dans le cadre de la réflexion (action 1.2.2.2).
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Jura souhaite être partenaire de l'action relative à la créativité artisanale (action 1.2.3.2).
- Les remarques sur le partenariat à établir ont bien été prises en compte (action 1.2.4.1).
- En matière d'offre de service à destination des hébergeurs, l'opportunité de développer des agendas 21 est posée, l'outil n'étant pas spécifiquement adapté aux entreprises (action 1.2.4.2).
- Des partenariats pourraient être tissés avec la Poste en matière d'information et de promotion touristique (mesure 1.2.5).
- La qualification de l'offre touristique est à poursuivre. Le travail est à organiser en liaison avec les différents schémas touristiques (départementaux et régionaux) mis en œuvre par les CDT et les CRT ainsi qu'avec les actions collectives engagées dans le cadre de Montagnes du Jura. A ce propos, le développement de Montagnes du Jura va au-delà de la promotion d'une marque puisqu'il s'accompagne d'une plateforme de communication et de commercialisation qui dispose d'un numéro azur (actions 1.2.5.1 et 1.2.5.2).

Axe 2 : Faire de la cohérence territoriale un atout pour l'économie

- De façon à favoriser le partage de connaissance entre les différents organismes et d'améliorer le suivi des différents dossiers, il est proposé que Parc et organismes partenaires (consulaires, CBE...) s'informent mutuellement des opérations en cours (ex. Marque Parc, suivi porteurs de projets...) (action 2.1.1.1).
- L'action en faveur de l'anticipation des cessations des activités est intéressante. Elle devra être élargie au-delà du champ agricole : artisanat, tourisme... (action 2.1.1.2).
- Sur le Pays de Gex, la plateforme Voltaire Initiative intervient dans le domaine de l'artisanat. Son pendant pourrait être mis en œuvre dans le domaine agricole.
- Dans le cadre de la réalisation de bâtiments relais et notamment agricoles, le rôle des consulaires ne se limite pas à la conception technique du bâtiment mais peut être élargie au montage juridique et financier (action 2.1.1.3).
- En matière de formation, le Parc pourra situer son intervention à deux niveaux : soit il réalise directement l'action de formation, soit il fait appel à des organismes de formation extérieurs. Il convient de rappeler le rôle des Régions (action 2.1.2.1).
- Le rôle des régions en matière de formation doit être intégré.
- L'artisanat peut jouer un rôle en matière de problématique d'emploi saisonnier. La Chambre Consulaire du Jura souhaite être partenaire (action 2.1.2.2).
- Il paraît nécessaire de renforcer la mise en réseau des offices de tourisme en recherchant un rapprochement des différents offices de tourisme à l'échelle de regroupements d'intercommunalité ou dans le cadre d'un office de tourisme de pôle (action 2.2.1.1). Cette réflexion doit prendre en compte les villes portes du Parc qui constituent un réservoir de clientèle important.
- L'application du principe de subsidiarité doit permettre de mieux articuler les différents niveaux d'acteurs (office de tourisme, Parc, Montagne du Jura) en recherchant à mutualiser les moyens de chacun, en particulier dans une conjoncture où les financements publics deviennent plus rares.
- Au sujet de l'approche multifonctionnelle de la forêt, le traitement des équilibre sylvo cynégétique (impact du cerf sur les peuplements) est traité dans la vocation 2 « un territoire responsable de son environnement ». Sur ce point, il est rappelé qu'un travail de coopération a été engagé à l'échelle du massif avec les partenaires suisses (action 2.2.2.1).
- La question de la rémunération des services rendus par les forestiers demeure posée. Il est fait état de propositions de fond d'entretiens établis sur des territoires de Rhône-Alpes mais que la Région n'a pas souhaité abonder.
- Concernant la problématique agricole, il est rappelé la nécessité de maintenir le potentiel de production ainsi que la fonctionnalité des exploitations. Différents outils peuvent être mobilisés à cette fin : les zones agricoles protégées qui ont pour objectif de protéger l'agriculture lorsqu'elle est menacée par d'autres fonctions, les diagnostics agricoles au moment de l'élaboration des documents d'urbanisme qui sont à développer (action 2.2.2.2).
- Les ZAP ne sont pas toujours utiles. En revanche, un diagnostic agricole systématique pour chaque PLU pourrait être rendu obligatoire (action 2.2.2.2).
- L'agriculture doit être inscrite dans chaque document d'urbanisme : PLU ou SCOT (action 2.2.2.2).
- Il est rappelé le rôle que le Parc peut jouer dans le cadre de l'animation de démarche intercommunale en faveur d'une gestion équilibrée de l'espace ainsi que l'organisation de la concertation des acteurs en vue de limiter les conflits d'usage. Ce travail

d'animation devra s'articuler avec les acteurs extérieurs du territoire (Conseil Général...) et s'appuyer sur l'utilisation des outils existants en matière de réglementation des boisements ; de maîtrise du foncier, de gestion des espaces sensibles...

- Il est fait mention d'actions engagées par la Chambre des Métiers du Jura en matière de services collectifs à destination des artisans (ex : Réseau Hautes-Combes, artisanat-service) (action 2.2.3.1).
- La Chambre d'Agriculture du Jura souhaite être partenaire (action 2.2.3.2).

Axe 3 : Distinguer le territoire par la qualité de son économie

- Il est posé la question de l'articulation de la Marque Parc avec « Made in Jura ». A la différence de ce dernier, la Marque Parc permet d'avoir une couverture de l'ensemble du territoire Parc et répond à une reconnaissance nationale. Pour autant, il conviendra de renforcer la synergie des actions entre les différents bénéficiaires de la Marque Parc (action 3.1.2.1).
- Dans des villes comme Ferney-Voltaire, il existe une demande forte en termes de « système des paniers » ou de produits bio. La commune souhaite relayer cette demande en créant un marché des produits bio (action 3.1.3.1).
- La promotion auprès des consommateurs et des collectivités des seuls produits issus de l'agriculture biologique est trop réductrice. En la matière, il convient de ne pas scinder promotion des produits bio et produits à haute valeur environnementale et encourager plutôt la notion de produits de proximité (action 3.1.3.1).
- En matière d'actions en faveur de l'agriculture biologique, il importe de tenir compte de la présence d'un réseau de fruitières sur le massif du Jura qui constitue une spécificité et une richesse forte et d'intégrer les actions et les réflexions en cours au niveau de la FNAB (action 3.1.3.1).
- Concernant la randonnée, le département du Jura vient de formaliser son projet de plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée sur lequel on peut s'appuyer localement (action 3.2.2.1).
- Dans le développement de l'itinérance, les sentiers thématiques (chemin des espagnols, route des huguenots) sont à prendre en compte (action 3.2.2.4).
- Les consulaires peuvent être des partenaires des actions de management environnemental (action 3.2.3.1).
- Le constat de déficit d'attractivité économique du Haut-Jura est partagé. Un travail doit être engagé prioritairement sur la qualité de l'offre territoriale (foncier, immobilier...). Au-delà, la réflexion en matière de marketing économique et de développement exogène nécessite de s'interroger sur l'échelle pertinente à laquelle elle doit être conduite et être mise en œuvre dans un cadre partenarial en s'appuyant sur les outils mis en place à cet effet (Agence Régionale de Développement) (action 3.3.1.2).